



Circulaire n° du 09/01/2015

Personnel administratif - Changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone.

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 15/01/2015 jusqu'au 31/01/2014

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 31/01/2015

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Personnel administratif-
Changement d'affectation

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement obligatoire et de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateur(trice)s des internats autonomes et des homes d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des centres techniques de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Strée et de Gembloux ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres psycho-médicaux sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Madame Colette DUPONT
Directrice générale a.i.

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
« Call center » de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET : Personnel administratif - Changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone.

Par la présente, j'attire votre attention sur les dispositions des articles 62 et 77 du décret du 12 mai 2004 qui offrent la possibilité à tout membre du personnel administratif nommé à titre définitif, titulaire d'une fonction de recrutement (article 62) ou d'une fonction de promotion (article 77), d'obtenir dans cette fonction, soit un changement d'affectation, soit un changement d'affectation provisoire.

A. Changement d'affectation.

Les changements d'affectations sont octroyés par le gouvernement moyennant avis favorable des commissions précitées. Ils produisent leurs effets à dater du 1^{er} septembre suivant la décision d'octroi.

1° Dans un emploi vacant d'un établissement de la zone

Le membre du personnel administratif qui désire obtenir un changement d'affectation dans un autre établissement de la même zone introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles auprès de l'administration dans le courant du mois de janvier.

Les titulaires d'une fonction de recrutement en adressent copie au président de la commission zonale d'affectation concernée dans le même délai ;

Les titulaires d'une fonction de promotion en adressent copie au président de la commission interzonale d'affectation dans ce même délai.

2° Dans un emploi vacant d'une autre zone

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de recrutement ou de promotion, qui désire obtenir un changement d'affectation dans un établissement d'une autre zone introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles auprès de l'administration, dans le courant du mois de janvier et en adresse copie au président de la commission interzonale d'affectation concernée, également au mois de janvier.

B. Changement d'affectation provisoire.

Le changement d'affectation provisoire s'opère dans un emploi non vacant, si cet emploi est libéré pour une année scolaire au moins.

Ce changement d'affectation provisoire peut avoir lieu dans un autre établissement de la même zone ou au d'une autre zone.

La procédure administrative est identique à celle prévue aux points A.1° et A.2° pour un changement d'affectation dans un emploi vacant.

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de recrutement qui a obtenu un changement d'affectation provisoire est définitivement affecté au sein de l'établissement dans un emploi vacant de sa fonction, le 1^{er} jour de l'année scolaire qui suit la notification de la vacance de cet emploi par le directeur de l'établissement à l'administration, mais aussi, au président de la commission interzonale d'affectation, ainsi qu'au président de la commission zonale d'affectation dont relève son établissement (cf. article 24, décret 12/05/2004) et ce, pour autant que la commission zonale d'affectation concernée et la commission

interzonale d'affectation se soient réunies entre la date de la notification précitée et le 1^{er} jour de l'année scolaire.

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de promotion qui a obtenu un changement d'affectation provisoire est lui aussi définitivement affecté dans l'emploi qu'il occupe, le 1^{er} jour de l'année scolaire qui suit la vacance de cet emploi. Cependant, il peut être mis fin à toute désignation à titre temporaire dans une fonction de promotion en vue de permettre le rappel provisoire à l'activité de service d'un membre du personnel administratif nommé à titre définitif à ladite fonction mis en disponibilité par défaut d'emploi (cf. art. 78, décret 12/05/2004).

En outre, l'emploi du membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de recrutement ou de promotion qui a obtenu un changement d'affectation provisoire et qui ne réintègre pas son emploi après deux années scolaires consécutives devient vacant. Cette vacance est notifiée conformément à l'article 24 dudit décret.

Toute demande de changement d'affectation doit être introduite à l'aide des documents¹ reproduits en annexe, par pli recommandé, **POUR LE 31 JANVIER 2015 AU PLUS TARD** (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la carrière des personnels
Bureau 3^E318 -CA PA
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Les membres du personnel administratif qui sollicitent un changement d'affectation doivent également envoyer à l'adresse reprise ci-dessus la liste des établissements de la (des) zones **en cochant** celui ou ceux qui retiennent leurs préférences. Il va de soi que moins ils cochent d'établissements, moins ils ont de possibilités d'obtenir un changement d'affectation.

Le membre du personnel administratif nommé à titre définitif ne peut solliciter un changement d'affectation que :

- vers un établissement où sa fonction de nomination est prévue au cadre ;
- dans la fonction de nomination qui est libellée sur son arrêté de nomination.

Depuis le 1^{er} septembre 2008, pour l'application de cette dernière condition,

1. le membre du personnel qui, à la date du 31 août 2008, est nommé à titre définitif en qualité de :

- Messenger-huissier ,
- Surveillant,

est réputé être nommé à titre définitif dans la **fonction d'auxiliaire administratif**²,

¹ Fonctions de recrutement – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone : document 62 R.Z

Fonctions de recrutement – Changement d'affectation dans une autre zone : document 62 R.A.Z.

Fonctions de promotion – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans une autre zone : document 77 P.Z. & P.A.Z.

² Article 5 §3 alinéa 1^{er} du décret du 18 juillet 2008.

2. le membre du personnel qui, à la date du 31 août 2008, est nommé à titre définitif en qualité de:

- Commis-dactylographe,
- Commis-sténodactylographe,

est réputé être nommé à titre définitif dans la **fonction de commis**³.

Je vous rappelle également que, depuis le 1^{er} juillet 2009, la fonction de comptable a été créée et que les emplois de cette fonction sont accessibles aux membres du personnel nommés à la fonction de correspondant-comptable⁴.

Toute personne qui souhaite prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet de la présente circulaire est invitée à joindre celle-ci au numéro de téléphone unique (call-center) accessible du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 sans interruption :

02 / 413 20 29

Une adresse e-mail unique est également à votre disposition pour poser vos questions par courrier électronique :

recrutement.enseignement@cfwb.be

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les membres du personnel concernés de votre établissement des dispositions de la présente circulaire, y compris les personnes temporairement éloignées du service.

Colette DUPONT
Directrice générale a.i.

³ Article 5 §3 alinéa 2 du décret du 18 juillet 2008.

⁴ Article 7 §3 alinéa 2 du décret du 30 avril 2009.

DECRET DU 12/05/2004

PERSONNEL ADMINISTRATIF

CHANGEMENT D'AFFECTATION
62 R.Z.

JANVIER 2015

ARTICLE 62 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN AUTRE
ETABLISSEMENT DE LA ZONE**

NOM, Prénom:

Matricule:

Adresse: rue:N°

Localité:Code postal

Tel : Email :

Fonction dans laquelle vous êtes nommé (e):

Dans cette fonction, veuillez préciser:

Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e) ou affecté(e) à titre principal et zone dans laquelle il se situe:

.....

Nombre d'heures effectivement prestées dans cet établissement :.....

Etablissements dans lequel vous êtes éventuellement affecté(e) à titre complémentaire ⁵ :

.....

Nombre d'heures effectivement prestées dans cet/ces établissement(s)

Zone (s) demandée (s).....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON ⁶

Changement d'affectation souhaité dans un emploi temporairement vacant: OUI / NON ⁶

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes ⁶

Nombre d'heures minimum souhaité:

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....

.....

.....

.....

.....

Date:

Signature:

⁵ Le changement d'affectation ne peut être obtenu qu'à partir de l'affectation à titre principal, mais en aucun cas, à partir de l'affectation à titre complémentaire.

⁶ biffer la mention inutile.

DECRET DU 12/05/2004

PERSONNEL ADMINISTRATIF

CHANGEMENT D'AFFECTION
62 R.A.Z.

JANVIER 2015

ARTICLE 62 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTION DANS UNE AUTRE ZONE

NOM, Prénom:

Matricule:

Adresse: rue:N°

Localité:Code postal

Tel : Email :

Fonction dans laquelle vous êtes nommé (e):

Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e) ou affecté(é) à titre principal:

.....

Nombre d'heures effectivement prestées dans cet établissement :.....

Etablissements dans lequel vous êtes éventuellement affecté(e) à titre complémentaire ⁷ :

.....

Nombre d'heures effectivement prestées dans cet/ces établissements

Zone (s) sollicitée (s).....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON ⁸

Changement d'affectation souhaité dans un emploi temporairement vacant: OUI / NON ⁸

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes ⁸

Nombre d'heures minimum souhaité:

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....

.....

.....

.....

Date: Signature:

⁷ Le changement d'affectation ne peut être obtenu qu'à partir de l'affectation à titre principal, mais en aucun cas, à partir de l'affectation à titre complémentaire.

⁸ biffer la mention inutile.

DECRET DU 12/05/2004

PERSONNEL ADMINISTRATIF

CHANGEMENT D'AFFECTION

77 P.Z. & P.A.Z.

JANVIER 2015

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL
NOMME DANS UNE FONCTION DE PROMOTION

NOM, Prénom:

Matricule :

Adresse: rue:N°

Localité:Code postal

Tel : Email :

Fonction dans laquelle vous êtes nommé(e):

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e)

Changement d'affectation souhaité dans la même zone: OUI / NON ⁹

Etablissement(s) souhaité(s)

Changement d'affectation souhaité dans une autre zone: OUI / NON ¹⁰

Si oui, zone(s) demandée(s):

Etablissement(s) souhaité(s)

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON ¹⁰

Changement d'affectation souhaité dans un emploi temporairement vacant: OUI / NON ¹⁰

⁹ Biffer la mention inutile.

¹⁰ Biffer la mention inutile.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande :

Date:

Signature:

DECRET DU 12/05/2004

PERSONNEL ADMINISTRATIF
CHANGEMENT D'AFFECTATION

JANVIER 2015

Adresses administratives

du Président de la commission interzonale d'affectation
et
des Présidents des commissions zonales d'affectation

<p>Madame Colette DUPONT Présidente de la Commission interzonale d'affectation Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles Direction générale des personnels de l'enseignement de la Fédération Wallonie Bruxelles Bureau 3^E302 Boulevard Léopold II, 44 1080 BRUXELLES</p>	
<p>Monsieur Alain FAURE Président de la Commission zonale d'affectation du personnel administratif de la zone de Bruxelles City Center I Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 Bureau 1G57 1000 BRUXELLES</p>	<p>Madame Isabelle LECLERCQ Présidente de la Commission zonale d'affectation du personnel administratif de la zone du Brabant Wallon Chaussée de Bruxelles, 186 7850 PETIT-ENGHIEN</p>
<p>Monsieur Jean-Claude LAFORGE Président de la Commission zonale d'affectation du personnel administratif de la zone de Namur Rue des Pierres Blanches, 27 5000 BEEZ</p>	<p>Madame Emmanuelle WINDELS Présidente de la Commission zonale d'affectation du personnel administratif de la zone de Liège – Direction déconcentrée de Liège Rue d'Ougrée, 65 4031 ANGLEUR</p>
<p>Monsieur Richard REGGERS Président de la Commission zonale d'affectation du personnel administratif de la zone du Luxembourg Athénée royal Chaussée d'Houffalize, 3 6600 BASTOGNE</p>	<p>Monsieur Xavier GILLARD Président de la Commission zonale d'affectation du personnel administratif de la zone du Hainaut Direction déconcentrée du Hainaut Boulevard Tirou, 185 6000 CHARLEROI</p>

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 1 : BRUXELLES-CAPITALE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	ATHENEE ROYAL "LEONARDO DA VINCI"	ANDERLECHT
2.	INTERNAT AUTONOME C.F.	ANDERLECHT
3.	ATHENEE ROYAL	AUDERGHEM
4.	E.E.SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	AUDERGHEM
5.	ATHENEE ROYAL "GATTI DE GAMOND"	BRUXELLES 1
6.	ATHENEE ROYAL "J. ABSIL"	ETTERBEEK
7.	ATHENEE ROYAL	EVERE
8.	ATHENEE ROYAL "A. THOMAS"	FOREST
9.	INTERNAT AUTONOME C.F.	FOREST
10.	ATHENEE ROYAL	GANSHOREN
11.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	GANSHOREN
12.	ATHENEE ROYAL	IXELLES
13.	INTERNAT AUTONOME C.F.	IXELLES
14.	ATHENEE ROYAL	JETTE
15.	ATHENEE ROYAL <i>E.F.KOEKELBERG 1 ANNEXEE À L'AR DE KOEKELBERG</i> <i>E.F.KOEKELBERG 2 ANNEXEE À L'AR DE KOEKELBERG</i>	KOEKELBERG
16.	ATHENEE ROYAL "RIVE GAUCHE"	LAEKEN
17.	ATHENEE ROYAL "BRUXELLES II-LAEKEN"	LAEKEN
18.	ATHENEE ROYAL "S. CREUZ" <i>E.F. ANNEXEE " PROSPERITE"</i> <i>E.F. ANNEXEE " SIPPELBERG"</i>	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
19.	ATHENEE ROYAL "V. HORTA"	SAINT - GILLES
20.	ATHENEE ROYAL "A. VERWEE" <i>E.F. ANNEXEE "LES GRIOTTES"</i> <i>E.F. ANNEXEE "LES PLATANES"</i>	SCHAERBEEK
21.	INTERNAT AUTONOME C.F. LAEKEN	STROMBEEK-BEVER
22.	INTERNAT AUTONOME C.F. Maison des étudiants	UCCLE
23.	INTERNAT AUTONOME C.F. (DE FRE)	UCCLE
24.	ATHENEE ROYAL	UCCLE 1
25.	ATHENEE ROYAL	UCCLE 2
26.	ATHENEE ROYAL	WOLUWE - SAINT - LAMBERT
27.	ATHENEE ROYAL « CROMMELYNCK »	WOLUWE -SAINT- PIERRE

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - UCCLE-ANDERLECHT-BRUXELLES	1180 UCCLE
2.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - EVERE - LAEKEN	1140 LAEKEN
3.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - WOLUWE-ST-PIERRE	1150 WOLUWE-ST-PIERRE
4.	Ecole de Maréchalerie - ANDERLECHT	1070 ANDERLECHT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1040 SAINT GILLES
2.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1050 IXELLES
3.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1083 MOLENBEEK
4.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1180 UCCLE
5.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT
6.	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1160 AUDERGHEM

Date:

Signature:

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 2 : BRABANT WALLON

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	ATHENEE ROYAL « RIVA - BELLA »	BRAINE - L'ALLEUD
2.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	BRAINE - L'ALLEUD
3.	E. FONDAMENTALE AUTONOME .C.F.	GENTINNES
4.	E. FONDAMENTALE AUTONOME .C.F.	HAMME - MILLE
5.	ATHENEE ROYAL	JODOIGNE
6.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	NIL SAINT VINCENT
7.	ATHENEE ROYAL	NIVELLES
8.	INTERNAT AUTONOME C.F.	NIVELLES
9.	ATHENEE ROYAL « P. DELVAUX »	OTTIGNIES
10.	ATHENEE ROYAL	RIXENSART/WAVRE
11.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TUBIZE - CENTRE
12.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TUBIZE RENARD
13.	ATHENEE ROYAL	WATERLOO
14.	INTERNAT AUTONOME « FOLON »	WAVRE

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - BRAINE-L'ALLEUD - RIXENSART	1420 BRAINE-L'ALLEUD
2.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - COURT-ST-ETIENNE-JODOIGNE	1490 COURT-SAINT-ETIENNE

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1400 NIVELLES
2.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1300 WAVRE

Date:

Signature:

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 3 : NAMUR

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	ATHENEE ROYAL "J. TOUSSEUL"	ANDENNE
2.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDENNE
3.	INTERNAT AUTONOME C.F.	ANDENNE
4.	HOME-D'ACCUEIL C.F	ANSEREMME-DINANT
5.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "LE CAILLOU"	ANSEREMME-DINANT
6.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "LE BOSQUET"	AUVELAIS
7.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	AUVELAIS
8.	ATHENEE ROYAL "N. COLLARD"	BEAURAING
9.	ATHENEE ROYAL DU CONDROZ "J. DELOT"	CINEY
10.	ATHENEE ROYAL "J. REY"	COUVIN
11.	INTERNAT AUTONOME C.F.	COUVIN
12.	ATHENEE ROYAL "ADOLPHE SAX"	DINANT
13.	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	DINANT
14.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "Y. LEROY"	EGHEZEE
15.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FALISOLLE
16.	ATHENEE ROYAL <i>E.F. ANNEXEE "FLORENNES"</i> <i>E.F. ANNEXEE "DOISCHE"</i>	FLORENNES
17.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GEDINNE
18.	ATHENEE ROYAL	GEMBLOUX
19.	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	GEMBLOUX
20.	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	GEMBLOUX
21.	INTERNAT AUTONOME DE LA C.F	GEMBLOUX
22.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GESVES
23.	E. PRIMAIRE AUTONOME C.F.	HASTIERE
24.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HAVERSIN
25.	ATHENEE ROYAL "JAMBES-SAINT-SERVAIS" <i>E.F. ANNEXEE "JAMBES"</i> <i>E.F. ANNEXEE "SAINT-SERVAIS"</i>	JAMBES
26.	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F. "MARIETTE DELAHAUT"	JAMBES
27.	INTERNAT AUTONOME C.F. "HAUTE-ANHAIVE"	JAMBES
28.	A.R. "BAUDOUIIN 1 ^{er} " <i>E.F. ANNEXEE "BAUDOUIIN 1^{er}"</i> <i>E.F. ANNEXEE "FOSSES-LA-VILLE"</i>	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
29.	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MALONNE
30.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	MARIEMBOURG
31.	HOME D'ACCUEIL DE LA C.F.	MARIEMBOURG
32.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	METTET
33.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MOUSTIER-SUR-SAMBRE
34.	ATHENEE ROYAL "F. BOVESSE"	NAMUR
35.	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "F. ROPS"	NAMUR
36.	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "H. MAUS"	NAMUR
37.	ATHENEE ROYAL	PHILIPPEVILLE
38.	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	PHILIPPEVILLE
39.	INTERNAT AUTONOME C.F. "ANNE FRANCK"	PHILIPPEVILLE
40.	ATHENEE ROYAL "ROBERT GRUSLIN"	ROCHFORT
41.	INTERNAT AUTONOME C.F.	SAINT-SERVAIS
42.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SOMBREFFE
43.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. " SPY"	SPY
44.	I.T.C.A.C.F.	SUARLEE-NAMUR
45.	INTERNAT AUTONOME C.F.	SUARLEE-NAMUR"

46.	ATHENEE ROYAL	TAMINES
47.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TAMINES
48.	INTERNAT AUTONOME C.F.	TAMINES
49.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	VEDRIN
50.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	WALCOURT

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - DINANT, FOSSES-LA-VILLE, JEMEPPE-SUR-SAMBRE	5500 DINANT
2.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - NAMUR (CEFOR)	5000 NAMUR
3.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française – NAMUR (CADETS)	5000 NAMUR
4.	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - PHILIPPEVILLE, FLORENNES	5600 PHILIPPEVILLE

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5300 ANDENNE
2.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5660 COUVIN
3.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5500 DINANT
4.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5030 GEMBOUX
5.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5000 NAMUR
6.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5060 TAMINES
7.	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5100 JAMBES
8.	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5600 PHILIPPEVILLE

4. Centre technique

1.	CENTRE TECHNIQUE DE GEMBOUX	5030 GEMBOUX
----	-----------------------------	--------------

5. Centre de dépaysement et de plein air

1.	CENTRE DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR - Domaine des Masures	5580 HAN-SUR-LESSE
----	---	--------------------

Date:

Signature:

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 4: LIEGE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	ATHENEE ROYAL	ANS-ALLEUR
2.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	AMAY
3.	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	AMAY
4.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDRIMONT
5.	HOME D'ACCUEIL C.F. "LES ACACIAS"	ANDRIMONT
6.	ATHENEE ROYAL	AYWAILLE
7.	ATHENEE ROYAL	CHENEE
8.	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F. CIPILET- BURDINNE	CIPILET
9.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "LES ROCHES"	COMBLAIN-AU-PONT
10.	HOME D'ACCUEIL C.F.	COMBLAIN-AU-PONT
11.	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	CRISNEE
12.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	EBEN-EMAEL
13.	ATHENEE ROYAL	ESNEUX
14.	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FERRIERES
15.	INTERNAT AUTONOME C.F. du Château de Ville	FERRIERES
16.	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F. "L'ENVOL"	FLEMALLE
17.	HOME D'ACCUEIL C.F.	FLEMALLE
18.	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F. "ETIENNE MEYLAERS"	GRIVEGNEE
19.	ATHENEE ROYAL	HANNUT
20.	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	HANNUT
21.	ATHENEE ROYAL	HERSTAL
22.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "HERVE-BATTICE "	HERVE
23.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "HEUSY-VERVIERS"	HEUSY
24.	ATHENEE ROYAL	HUY
25.	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	HUY
26.	INTERNAT AUTONOME C.F. pour jeunes filles	HUY
27.	INTERNAT AUTONOME C.F. pour jeunes gens "L'Europe"	HUY
28.	ATHENEE ROYAL "CHARLES ROGIER"	LIEGE
29.	ATHENEE ROYAL "FRAGNEE "	LIEGE
30.	ATHENEE ROYAL "ATLAS"	LIEGE
31.	HOME D'ACCUEIL C.F.	LIEGE
32.	INTERNAT AUTONOME C.F.	LIEGE
33.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIERNEUX
34.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIMBOURG
35.	INTERNAT AUTONOME C.F.	LIMBOURG
36.	ATHENEE ROYAL "ARDENNE-HAUTES FAGNES" " MALMEDY-STAVELOT" E.F. ANNEXEE "MALMEDY" E.F. ANNEXEE "STAVELOT"	MALMEDY
37.	ATHENEE ROYAL « PRINCE BAUDOIN »	MARCHIN
38.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	MILMORT
39.	HOME D'ACCUEIL C.F.	MILMORT
40.	ATHENEE ROYAL "MONTEGNEE-GRACE-HOLLOGNE"	MONTEGNEE
41.	ATHENEE ROYAL	OUFFET
42.	ATHENEE ROYAL	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
43.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	SAIVE
44.	HOME D'ACCUEIL C.F.	SAIVE
45.	ATHENEE ROYAL "AIR PUR"	SERAING
46.	ATHENEE ROYAL "LUCIE DEJARDIN"	SERAING
47.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	SERAING
48.	ATHENEE ROYAL	SOUMAGNE

49.	ATHENEE ROYAL ET ECOLE D'HOTELLERIE	SPA
50.	INTERNAT AUTONOME C.F. Jeunes filles "L. WEISS"	SPA
51.	INTERNAT AUTONOME C.F. Jeunes gens "LE BRITANNIQUE"	SPA
52.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	STOUMONT
53.	ATHENEE ROYAL "THIL LORRAIN"	VERVIERS
54.	ATHENEE ROYAL "VERDI"	VERVIERS/PEPINSTER
55.	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	VERVIERS
56.	ATHENEE ROYAL "VISE-GLONS" E.F. ANNEXEE "VISE" E.F. ANNEXEE "ROI BAUDOIN" GLONS	WISE
57.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	WISE
58.	ATHENEE ROYAL	WAIMES
59.	ATHENEE ROYAL	WAREMME
60.	ATHENEE ROYAL	WELKENRAEDT

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française – ANS	4432 ALLEUR
2.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - BLEGNY	4670 BLEGNY
3.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - VERVIERS, PLOMBIERES, LIMBOURG, PEPINSTER	4820 DISON
4.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - GRACE-HOLLOGNE	4460 HOLLOGNE-AUX-PIERRES
5.	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, OUFFET	4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
6.	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française de Soumagne	4630 SOUMAGNE
7.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - WAREMME	4300 WAREMME

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4032 CHENEE
2.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4500 HUY
3.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4000 LIEGE
4.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4100 SERAING
5.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4900 SPA
6.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4800 VERVIERS
7.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4600 VISE
8.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4300 WAREMME
9.	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4400 FLEMALLE
10.	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4800 VERVIERS

4. Centre d'autoformation et de formation continuée

1.	CENTRE D'AUTOFORMATION ET DE FORMATION CONTINUEE (C.A.F.)	4500 TIHANGE
----	---	--------------

5. Centre technique

1.	CENTRE TECHNIQUE	4577 STREE
----	------------------	------------

6. Centre de dépaysement et de plein air

1.	CENTRE DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR - Domaine du Rond Chêne	4130 ESNEUX
----	---	-------------

Date:

Signature:

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 5 : LUXEMBOURG

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	ATHENEE ROYAL	ARLON
2.	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "E. LENOIR"	ARLON
3.	ATHENEE ROYAL E.F. ATHUS 1 ANNEXEE À L'AR D'ATHUS E.F. ATHUS 2 ANNEXEE À L'AR D'ATHUS	ATHUS
4.	ATHENEE ROYAL "BASTOGNE-HOUFFALIZE" E.F. ANNEXEE "BASTOGNE-GARE" E.F. ANNEXEE "REINE FABIOLA" HOUFFALIZE E.F. ANNEXEE "BASTOGNE-LES DOYARDS"	BASTOGNE
5.	E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "CROIX BLANCHE"	BASTOGNE
6.	ATHENEE ROYAL "BOUILLON-PALISEUL"	BOUILLON
7.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	ETALLE
8.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FLORENVILLE
9.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FORRIERES
10.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HABAY
11.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HALANZY
12.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "Enrico Macias"	HOTTON
13.	ATHENEE ROYAL "G. ET G. GILSON"	IZEL
14.	ATHENEE ROYAL	LA ROCHE-EN-ARDENNE
15.	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIBIN
16.	INTERNAT AUTONOME C.F.	LIBRAMONT
17.	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "CENTRE ARDENNE" E.F. ANNEXEE "LIBRAMONT" E.F. ANNEXEE "SAINT-HUBERT"	LIBRAMONT
18.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MARBEHAN
19.	ATHENEE ROYAL "MARCHE-BOMAL" E.F. ANNEXEE « MARCHE » E.F. ANNEXEE « BOMAL »	MARCHE-EN-FAMENNE
20.	HOME D'ACCUEIL C.F.	MARCHE-EN-FAMENNE
21.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MARTELANGE
22.	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MESSANCY
23.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MUSSON
24.	ATHENEE ROYAL "NEUFCHATEAU-BERTRIX" E.F. ANNEXEE "NEUFCHATEAU" E.F. ANNEXEE "BERTRIX"	NEUFCHATEAU
25.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SAINT-MARD
26.	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	SAINT-MARD
27.	HOME D'ACCUEIL	SAINT-MARD
28.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SIBRET
29.	ATHENEE ROYAL "VIELSALM-MANHAY" E.F. ANNEXEE "VIELSALM" E.F. ANNEXEE "MANHAY"	VIELSALM
30.	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	VIELSALM
31.	ATHENEE ROYAL "NESTOR OUTER"	VIRTON
32.	INTERNAT AUTONOME C.F.	VIRTON
33.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	WAHA-MARLOIE
34.	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	WAHA-MARLOIE
35.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	WELLIN

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ARLON, MUSSON	6700 ARLON
2.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - LIBRAMONT, BERTRIX	6800 LIBRAMONT
3.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - MARCHE-EN-FAMENNE	6900 MARCHE-EN-FAMENNE

4.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - VIELSALM,STAVELOT	6690 VIELSALM
----	--	---------------

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6700 ARLON
2.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6900 MARCHE-EN-FAMENNE
3.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6840 NEUFCHATEAU
4.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6760 VIRTON
5.	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA C.F.	6900 MARLOIE

4. Centres de dépaysement et de plein air

1.	Centre de dépaysement et de plein air de GOUVY	6670 GOUVY
2.	Centre de dépaysement et de plein air de MARBEHAN	6724 MARBEHAN
3.	Centre de dépaysement et de plein air de BUZENOL	6760 ETHE
4.	Centre de dépaysement et de plein air de SAINT-HUBERT	6870 SAINT-HUBERT
5.	Centre de dépaysement et de plein air de WELLIN	6920 WELLIN

Date:

Signature:

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 6 : HAINAUT

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDERLUES
2.	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	ANDERLUES
3.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	ANTOING
4.	ATHENEE ROYAL "ANVAING-AMOUGIES	ANVAING
5.	ATHENEE ROYAL	ATH
6.	ATHENEE ROYAL	BEAUMONT
7.	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "L'ARC-EN-CIEL"	BELOEIL
8.	ATHENEE ROYAL	BINCHE
9.	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	BRAINE-LE-COMTE
10.	ECOLE INTERNATIONALE DU SHAPE	CASTEAU
11.	ATHENEE ROYAL "E. SOLVAY"	CHARLEROI
12.	ATHENEE ROYAL. "VAUBAN"	CHARLEROI
13.	ATHENEE ROYAL. "PIERRE PAULUS"	CHATELET
14.	ATHENEE ROYAL "RENE MAGRITTE"	CHATELET
15.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	CHATELET
16.	ATHENEE ROYAL	CHIMAY
17.	A.R. "F. JACQUEMIN" <i>E.F. ANNEXEE "F. JACQUEMIN"</i> <i>E.F. ANNEXEE "PLOEGSTEERT"</i>	COMINES
18.	ATHENEE ROYAL	DOUR
19.	ATHENEE ROYAL	ENGHIEN
20.	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	ERQUELINNES
21.	ATHENEE ROYAL "JOURDAN"	FLEURUS
22.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FLOBECQ
23.	ATHENEE ROYAL. "LOUIS DELATTRE"	FONTAINE-L'EVEQUE
24.	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	FRASNES-LEZ-ANVAING
25.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "LES BON VILLERS"	FRASNES-LEZ-GOSSELIES
26.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GERPINNES
27.	ATHENEE ROYAL	GILLY
28.	ATHENEE ROYAL. LES MARLAIRES	GOSSELIES
29.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HERSEAUX
30.	I.T.C.F. "IRCHONWELZ-ATH"	IRCHONWELZ
31.	INTERNAT AUTONOME C.F.	IRCHONWELZ
32.	ATHENEE ROYAL "Orsini Dewerpe"	JUMET
33.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	JURBISE
34.	HOME D'ACCUEIL C.F.	KAIN
35.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	KAIN
36.	INTERNAT AUTONOME C.F. "LA CROISEE" pour J.F.	KAIN
37.	ATHENEE ROYAL <i>E.F. ANNEXEE "LA LOUVIERE"</i> <i>E.F. ANNEXEE "EUGENE MOUTON" HOUDENG-AIMERIES</i>	LA LOUVIERE
38.	E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F	LA LOUVIERE
39.	INTERNAT AUTONOME C.F.	LE ROEULX
40.	ATHENEE ROYAL "RENE MAGRITTE"	LESSINES
41.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	LESSINES
42.	HOME-D'ACCUEIL C.F.	LESSINES

43.	ATHENEE ROYAL	MARCHIENNE-AU-PONT
44.	ATHENEE ROYAL "J. DESTREE"	MARCINELLE
45.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MOMIGNIES
46.	ATHENEE ROYAL "MARGUERITE BERVOETS"	MONS
47.	ATHENEE ROYAL	MONS
48.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "L'ARBRE VERT"	MONS
49.	INTERNAT AUTONOME C.F.	MONS
50.	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	MORLANWELZ
51.	ATHENEE ROYAL « THOMAS EDISON »	MOUSCRON
52.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	MOUSCRON
53.	INTERNAT AUTONOME C.F.	MOUSCRON
54.	E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	NALINNES
55.	INTERNAT AUTONOME C.F.	PECQ
56.	ATHENEE ROYAL	PERUWELZ
57.	INTERNAT AUTONOME C.F.	PERUWELZ
58.	ATHENEE ROYAL	PONT-A-CELLES
59.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	QUAREGNON
60.	HOME D'ACCUEIL C.F. "LES CASCADES"	QUAREGNON
61.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	QUEVAUCAMPS
62.	ATHENEE ROYAL	QUIEVRAIN
63.	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	RANCE
64.	INSTITUT TECHNIQUE PARAMEDICAL C.F.	RENAIX
65.	SECTION FRANCAISE OVIDE DECROLYSCHOOL	RENAIX
66.	ATHENEE ROYAL	SAINT-GHISLAIN
67.	L.YCEE C.F. "CHARLES PLISNIER"	SAINT-GHISLAIN
68.	ATHENEE ROYAL "JULES BORDET" <i>E.F. ANNEXEE "BRAINE-LE-COMTE"</i> <i>E.F. ANNEXEE "SOIGNIES"</i>	SOIGNIES
69.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TAINTIGNIES
70.	ATHENEE ROYAL	THUIN
71.	ATHENEE ROYAL "JULES BARA"	TOURNAI
72.	ATHENEE ROYAL "ROBERT CAMPIN"	TOURNAI
73.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "SOLAIRE"	TOURNAI
74.	E.E. SPECIALISE SEC C.F. "LE TREFLE"	TOURNAI
75.	INSTITUT TECHNIQUE C.F. VAL-ITMA	TOURNAI
76.	INTERNAT AUTONOME C.F. "W. RAVEZ"	TOURNAI
77.	INTERNAT AUTONOME C.F. MAISON DES ETUDIANTES	TOURNAI
78.	INTERNANT AUTONOME C.F. pour garçons Rue Cottrel	TOURNAI
79.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TRAZEGNIES

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ATH-FLOBECQ	7800 ATH
2.	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Dour	7370 DOUR
3.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française – FRAMERIES	7080 FRAMERIES
4.	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française Jemappes-Quévrain – MONS (JEMAPPES)	7012 JEMAPPES
5.	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de Morlanwelz - MORLANWEZ-MARIEMONT	7140 MORLANWELZ-MARIEMONT
6.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - MOUSCRON,COMINES	7700 MOUSCRON
7.	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à PERUWELZ	7600 PERUWELZ
8.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - SIVRY-RANCE	7470 RANCE
9.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - THUIN –ERQUELINNES	7530 THUIN

10.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - TOURNAI, ANTOING, TEMPLEUVE	7500 TOURNAI
11.	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française – COLFONTAINE	7340 WASMES

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7800 ATH
2.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6000 CHARLEROI
3.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7370 DOUR
4.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6041 GOSSELIES
5.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7000 MONS
6.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7140 MORLANWELZ-MARIEMONT
7.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7060 SOIGNIES
8.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6530 THUIN
9.	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7500 TOURNAI
10.	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6200 CHATELET
11.	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7000 MONS

4. Centre technique et pédagogique

1.	Centre technique et pédagogique de Frameries	7080 FRAMERIES
----	--	----------------

5. Centres de dépaysement et de plein air

1.	Centre de dépaysement et de plein air de FLEURUS	6220 FLEURUS
2.	Centre de dépaysement et de plein air de SAINT-VAAST	7100 LA LOUVIERE
3.	Centre de dépaysement et de plein air de PERUWELZ	7600 PERUWELZ
4.	Centre de dépaysement et de plein air de SIVRY-RANCE	6470 SIVRY-RANCE

Date:

Signature: